

Demande de remboursement de frais

Merci d'adresser toutes vos demandes de remboursement à omoynot@aol.com

Coordonnées bancaires pour remboursement :

NOM du Bénéficiaire :

Prénom :

IBAN :

BIC :

NOM et Prénom :

Date du Match :

Adresse de la rencontre :

Remboursement ou Mécénat ? :

	Nombre de Km	Indemnités/km	TOTAL à rembourser
Indemnités kilométriques :		0.20	

Péages	
Frais Hôtel	

Total à payer :	
-----------------	--

Demande de remboursement de frais pour un déplacement ou une mission de coaching

Rappel des modalités (voir règlement intérieur) :

A) Remboursement de frais (Compétitions par équipes en championnat) :

- Péages et essence : uniquement pour des allers-retours de plus de 100 kilomètres au total.
 - Remboursement intégral des frais de péages (sur justificatifs)
 - Remboursement de l'essence sur une base forfaitaire de 0.18 euro par kilomètre.
 - la prise en charge ne se fera que sur **demande accompagnée** des pièces justificatives
 - paiement **par virement uniquement** ou **mécénat** (une attestation fiscale permettant de déduire 60% du montant des frais de ses impôts sera alors transmise au demandeur).
 - **Limité aux seules compétitions par équipes** en championnat (inclus barrage et titre) et **aux seuls équipiers concernés par ladite compétition.**
 - Une seule demande par déplacement sera acceptée (ex : si les compétiteurs prennent 2 voitures, une seule pourra demander le remboursement)
- Hôtel (pour les joueurs de l'équipe, si +100km AR et si nuit nécessaire, par exemple barrages samedi soir et dimanche matin à Sallanches) : frais réels sur justificatif, limité à 120 euros au total pour l'équipe.

B) Remboursement de frais (Compétitions individuelles) :

- Aucun remboursement pour les frais spécifiques du joueur seul.
- Remboursements pour l'entraîneur ou le coach accompagnant (il appartient à l'entraîneur principal de décider avant la compétition s'il y a un coach. Ce dernier peut être un parent d'un joueur à condition que ce parent ait une licence traditionnelle active) :
 - Péages et essence : mêmes conditions que pour les compétitions par équipes. Toute personne qui prend son véhicule personnel pour transporter l'entraîneur est remboursée.
 - Hôtel (si +100km AR et si la nuit sur place est justifiée par la compétition) : limite à 80 euros par nuit.
 - Pas de remboursement spécifique pour les repas.

C) Remboursement de frais (Membres de l'ASTT Lyon 6 en représentation du club ou en formation après accord du conseil d'administration) :

- Péages et essence : mêmes conditions que pour les compétitions par équipes
- Hôtel : frais réels, limité à 80 euros par nuit par membre du club.

D) Forfaits pour le Coaching.

Seul l'entraîneur principal est habilité à décider qui est coach sur une compétition. Les montants ci-dessous constituent des salaires nets pour les entraîneurs salariés du club. Si le coach n'est pas salarié du club, le forfait coaching sera versé sous forme de bon(s) d'achat.

Forfait circuit « gônes » et circuit « jeunes » : 25 euros. 30 euros (EF), 35 euros (CQP ou BE)

Forfait demi-journée : 40 euros, 50 euros (EF), 60 euros (CQP ou BE)

Forfait journée complète : 60 euros, 75 euros (EF). 90 euros (CQP ou BE)

Compétition sur deux jours : 100 euros au total, 125 euros (EF), 150 euros (CQP ou BE)